

Annonce des personnes (conformément au règlement intercommunal sur la taxe de séjour en vigueur au 1er janvier 2022)

Etablissement ou nom et prénom:

A verser sur le compte IBAN CH61 8080 8008 1659 6883 8, au nom de la commune de Belmont-sur-Lausanne, avec la référence "Taxe de séjour du 0X au 0X/202X"

Mois / année:

L'annonce des nuitées et la demande d'exnérat^eion doivent parvenir à l'organe de perception (service des finances) au plus tard le 10 du mois suivant, au moyen de ce document à finances@belmont.ch.

Date: _____

Certifié exact (timbre et signature) :